



Le 24 octobre 2003

Par courriel et télécopieur (403) 292-5876

Votre réf. /Your ref.

Monsieur Terry M. Baker
Délégué à l'exploitation
Office national de l'énergie
444, 7^e avenue S.-O.
Calgary (Alberta) T2P 0X8

Notre réf./Our ref.
9530-004-35-006

**Objet: Projet de relevés sismiques, Ouest du golfe du Saint-Laurent – Loi
canadienne sur l'évaluation environnementale – Avis expert du MPO**

Monsieur,

La présente fait suite à votre demande du 20 août dernier concernant le projet cité en rubrique et constitue l'avis expert de Pêches et Océans Canada (MPO) en vertu du paragraphe 12(3) de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (LCÉE).

Le MPO a effectué l'analyse du projet cité en rubrique dans ses domaines de responsabilité et d'expertise. Celle-ci a été réalisée sur la base des documents suivants :

- 18 août 2003. GSI West Gulf of St. Lawrence Survey 2003. Environmental Assessment Report and Appendices. Rapport préparé par Canning & Pitt Associates inc., assisté de Robert Hamelin et Associés, pour Geophysical Service Inc.
- 11 septembre 2003. Lettre de H. Paul Einarsson (Geophysical Service Inc.) à Gordon Walsh (Pêches et Océans Canada). GSI Western Gulf of St. Lawrence 2003 2D seismic survey, West of Anticosti Island. Complément d'information à l'étude du 18 août 2003.
- 26 septembre 2003. Télécopie de H. Paul Einarsson (Geophysical Service Inc.) à T. M. Baker (Office national de l'énergie). Geophysical Service Inc. Western Gulf of St. Lawrence Marine Seismic Program – Information Request No. 5.

Si le projet a été modifié depuis qu'il a été soumis au MPO, l'avis fourni dans la présente ne s'appliquera peut-être pas et vous devriez nous consulter pour déterminer si un autre examen est requis.

Vous trouverez ci-joint l'avis préparé par les scientifiques du MPO. Veuillez noter que cet avis couvre le projet mentionné en rubrique qui fait l'objet d'une évaluation environne-

.../2

mentale par l'ONÉ, ainsi que le projet proposé par le promoteur à l'ouest de l'île d'Anticosti, lequel projet n'est pas assujéti au processus de l'ONÉ.

L'analyse démontre que des lacunes importantes subsistent dans l'étude d'impacts des projets malgré plusieurs discussions et rencontres entre les représentants du promoteur et du MPO. Ces lacunes touchent principalement la question de la propagation du son et l'estimation des niveaux sonores auxquels seront exposées les ressources marines vivantes, de même que l'absence d'information spécifique sur la distribution des mammifères marins au moment des relevés, incluant la détermination des aires sensibles pour leur alimentation et leur migration. L'absence d'un modèle adéquat de propagation des ondes sonores applicable au secteur visé par les travaux est une lacune importante qui empêche de déterminer les effets environnementaux, particulièrement sur les mammifères marins.

Les principales conclusions de l'avis joint sont les suivantes :

- Les relevés sismiques dans le chenal Laurentien pourraient constituer un blocage temporaire mais complet de la principale voie de migration de plusieurs espèces de mammifères marins ou avoir des effets sur leurs activités d'alimentation. Les experts du MPO sont d'avis que les effets sur les mammifères marins sont pour le moment indéterminés, mais qu'il est probable qu'ils soient négatifs et importants. De plus, il est possible que le béluga du Saint-Laurent, le rorqual bleu et la baleine noire soient présents au moment des relevés sismiques dans le chenal. Or, ces populations ou espèces sont considérées *en voie de disparition* par le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC), lequel statut sera ultérieurement officialisé par la nouvelle Loi sur les espèces en péril.
- Les projets proposés pourraient causer des effets importants sur le crabe des neiges, la crevette nordique et le homard (près d'Anticosti), particulièrement en ce qui concerne les femelles portant des œufs.
- De même, les projets proposés pourraient causer des effets importants sur la reproduction du sébaste et la migration de la morue, espèce dont la pêche fait l'objet d'un moratoire en 2003 et qui est désignée par le COSEPAC comme *menacée* (population du nord du golfe du Saint-Laurent) ou *préoccupante* (population du sud du golfe du Saint-Laurent).

Afin de pouvoir réduire les effets anticipés du projet, le MPO a identifié dans l'avis joint des mesures d'atténuation additionnelles à celles déjà prévues par le promoteur. En considérant toutes les mesures d'atténuation identifiées, les effets résiduels sur les poissons et crustacés deviendraient acceptables. Par contre, pour les mammifères marins, le MPO conclut que les effets résiduels demeurent indéterminés et qu'ils pourraient être potentiellement importants. Par conséquent, le MPO recommande à l'Office national de l'énergie de ne pas autoriser le projet tel que proposé.

Par ailleurs, le MPO propose dans son avis joint de faire des tests sur le terrain et des collectes d'information additionnelle qui pourraient permettre de réduire l'incertitude et l'importance des effets sur les mammifères marins. Il n'est pas garanti toutefois que ces

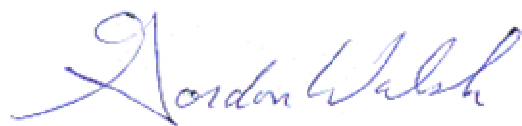
mesures seront suffisantes. Si le promoteur décide de mettre en œuvre l'ensemble des mesures (atténuation, tests de terrain, collectes d'information), le MPO s'attend à être consulté pour réévaluation.

Le MPO reconnaît que le promoteur aura besoin de sa collaboration afin de répondre adéquatement aux préoccupations mentionnées dans son avis. Le MPO demeure disponible à cet effet.

Comme le projet à l'ouest de l'île d'Anticosti n'est pas couvert par le processus d'évaluation environnementale, nous transmettons également l'avis du MPO directement au promoteur. Un exemplaire de cet envoi vous sera acheminé.

Pour toute question ou commentaire, n'hésitez pas à communiquer avec nous en vous adressant au soussigné.

Veuillez agréer, Monsieur Baker, l'expression de mes sentiments distingués.



Gordon Walsh
Directeur, Gestion de l'habitat du poisson

p.j.

c.c. Jean Piuze, MPO–Région du Québec, Océans et Environnement
Jean Boulva, MPO–Région du Québec, Sciences
Michael Chadwick, MPO–Région du Golfe, Océans et Sciences,
télé.: (506) 851-2387
Serge Lemieux, Environnement Canada, télé.: (418) 649-6030
Laurent Tremblay, Agence Parcs Canada, télé.: (418) 648-5994
François Boulanger, Agence canadienne d'évaluation environnementale,
télé.: (418) 649-6443
Michel Chénier, Ressources naturelles Canada, télé.: (613) 943-2274
Paul Einarsson, Geophysical Service Incorporated, télé.: (403) 215-2724
Rob Pitt, Canning & Pitt Associates Inc., télé.: (709) 753-4471